

**VENTE IMMOBILIERE AUX ENCHERES PUBLIQUES  
SUR SURENCHERE**

Au plus offrant et dernier enchérisseur  
**EN UN SEUL LOT**  
Sur la commune de **MEGEVE (74120)**,

**UN TENEMENT COMPOSE DE DEUX PARCELLES**  
*Lieudit « Le Coin », Route du Jaillet*

La vente aura lieu  
**JEUDI 12 MAI 2022 A 14H**  
Au Palais de Justice de **BONNEVILLE (74130)**

**DESIGNATION :**

**SUR LA COMMUNE DE MEGEVE (74120)**

Lieudit « Le Coin », un terrain à bâtir, cadastré :  
- Section AA 199 pour une contenance de 00ha 09a 84ca  
- Section AA 200 pour une contenance de 00ha 09a 48ca  
Pour une surface totale de 00ha 19a 32ca.

**Description :**

Le tènement immobilier visé est situé dans un secteur résidentiel où voisinent chalets individuels et immeubles collectifs. Le quartier est assez calme et se situe à quelques enjambées du palais des sports / des remontées mécaniques du Jaillet / du centre-ville piétonnier.

Le tènement immobilier est composé de deux parcelles contiguës.

Les deux parcelles sont cadastrées en Section AA et situées en zone UH2 du PLU.

Le terrain présente la forme d'un parallépipède irrégulier, une faible pente et l'aspect d'un pré à pâturage.

**Superficie totale : 00 ha 19a 32ca.**

**OCCUPATION :**

Le débiteur saisi a déclaré que ce terrain était actuellement exploité par sa société, une E.A.R.L. Cette dernière serait au bénéfice d'un bail rural.

**A la requête de :**

La SA BANQUE CANTONNALE DE GENEVE, Immatriculée au RCS de LYON sous le N° 391 853 504, dont le siège social est 20 Place Louis Pradel 69001 LYON, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice domicilié en cette qualité audit siège,  
Ayant pour Avocat la SARL BALLALOU & ASSOCIES du Barreau de Bonneville.

---

**NOUVELLE MISE A PRIX APRES SURENCHERE:**

**(DEUX MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE DIX MILLE EUROS)**

**Ci, 2.970.000 €, frais en sus.**

---

Une consignation pour enchérir est obligatoire en un chèque de Banque à l'ordre du Bâtonnier séquestre d'un montant de 297.000,00 Euros, outre une somme pour faire face aux frais et émoluments dont le montant sera indiqué par l'Avocat chargé de porter les enchères.

On ne peut enchérir que par le ministère d'un Avocat du Barreau de BONNEVILLE (74130).

Il peut être pris connaissance par tout amateur éventuel du cahier des conditions de vente qui peut être consulté, ainsi que le procès-verbal de description ci-annexé, au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (Rôle 19/01166), et au cabinet de l'Avocat poursuivant.

---

**VISITES SUR PLACE LIBRES**

---